



Communauté de Communes de l'Oise Picarde

Procès-verbal du Conseil Communautaire du Mercredi 16 Mai 2018

L'an deux mille dix-huit, le lundi dix-neuf mars à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de l'Oise Picarde, légalement convoqués, se sont réunis à Abbeville St Lucien, sous la Présidence de Monsieur Jacques COTEL, Président.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires :

Délégués Titulaires : Marc DESJARDINS (Abbeville St Lucien) ; Dominique CORDELLE (Bacouël) ; Gilbert DEBRAINE (Blancfossé) ; Nicole CORDIER (Bonneuil-les- eaux), Dominique VAN VYNCKT (Bonneuil-les-Eaux) ; Vincent LOISEL (Bonvillers) ; Jean CAUWEL (Breteuil), Marie-José AUBET (Breteuil), Jacques COTEL (Breteuil), Jannie ANCELLIN (Breteuil), Annie BRUGAIT (Breteuil), Françoise SENECHAL (Breteuil) ; Eric TRIBOUT (Catheux) ; Jacques TAVEAU (Chepoix) ; Jean-Marie TALLON (Cormeilles) ; Jean-Pierre GREVIN (Le Crocq) ; Yvette PARMENTIER (Croissy-sur-Celle) ; Jean-Marc EVRARD (Esquennoy) ; Catherine SABBAGH (Froissy), Fredy SADAUNE (Froissy) ; Mathieu BOUREUX (Le Gallet) ; Stéphane DAUTRESIRE (Hardivillers) ; Gérard LEVOIR (Maisoncelle Tuilerie) ; Renée GERARD (Mory-Montcrux) ; Jean Pierre NIGRO (La Neuville St Pierre) ; Arlette DEVAUX (Oroër) ; Alain VASSELE (Oursel Maison) ; Brigitte DEGUEHEGNY (Plainville) ; Dominique GAUDEFROY (Puits la Vallée) ; Maurice MEULIN (Rouvroy les Merles) ; Pierre DUGROSPREZ (Sainte-Eusoye) ; Nadine GUIGOT (Thieux) ; Jean-Pierre POSTEL (Troussencourt) ; Guillaume MENARD (Vendeuil-Caply) ; Jean Pierre GENESTE (Viefvillers) .

Délégués Suppléants (avec voix délibérative) : Michèle VRIZET (Domeliers) ; Marcel De KEUKELAERE (Fléchy) ; Christiane LOISEL (Montreuil sur Brèche) ; Corinne LONGFELS (Noyers St Martin) ; Yves MARTIN (Paillart) ; Didier MOUTIER (Tartigny) ; Danièle DOBRENEL (Villers Vicomte).

Pouvoirs : Marie-Line DUFRESNES (Ansauvillers) à Eric TRIBOUT (Catheux), Dominique DUFRESNES (Ansauvillers) à Mathieu BOUREUX (Le Gallet) ; Eric FONGUEUSE à Jean CAUWEL (Breteuil) ; Jacky DANEZ à Annie BRUGAIT (Breteuil), Françoise VAN CANNEYT à Marie-José AUBET (Breteuil) ; Francis MENU (Bucamps) à Nadine GUIGOT (Thieux) ; Brigitte FLAMENT (Choqueuse les Bénards) à Jacques COTEL (Breteuil) ; Didier CORNET (Fontaine Bonneleau) à Gilbert DEBRAINE (Blancfossé).

Excusés : Gilles HERPIN (Campremy) ; Luc VENTRE (Gouy les Groseillers, Jean-Pierre LAFFINNEUR (Puits la Vallée).

Délégués suppléants (sans voix délibérative) : Eric TOURAIN (Cormeilles) ; Bernard PLESSIER (Mory-Montcrux) ;

Secrétaire de séance : Madame Arlette DEVAUX

Pr validé lors du conseil du 12/07/18

En raison d'un virus, tous les documents sur l'ordinateur du secrétariat général ont été perdus. Ce compte -rendu n'est fait qu'à partir des notes prises lors du conseil communautaire.

En préambule, Monsieur DESJARDINS et son conseil municipal se disent ravis d'accueillir le conseil communautaire à Abbeville st Lucien.

Monsieur DESJARDINS annonce officiellement sa démission (pour raisons familiales) au 30 juin prochain et remercie les personnes avec qui il a eu plaisir à travailler.

Un verre de l'amitié sera servi à l'issue du conseil.

Monsieur FONTAINE (responsable de l'antenne du conseil régional des Hauts de France – antenne de Clermont) dresse une présentation du conseil régional, de ces compétences et domaines d'intervention (transport-emplois, aides, subventions...)

Il évoque l'antenne mobile dont seule l'Oise est dotée. Ce « bus » de la Région permet aux citoyens de retrouver les mêmes services qu'offrent les bureaux du conseil régional et de développer la proximité.

Point n°1 : Approbation du compte rendu de la séance du 19 mars 2018

Le compte-rendu n'appelle pas de remarques particulières.

Point n° 2 : PETR - APPROBATION DES STATUTS

Monsieur COTEL rappelle que seuls 2 EPCI ont adopté les statuts. Il conviendra de désigner délégués
Monsieur VASSELLE veut s'assurer que la CAB va faire partie du PETR sans pouvoir percevoir les crédits ?

Monsieur COTEL répond que les fonds sont dédiés par catégories. Pour le FEADER, Beauvais en est exclu.

Monsieur VASSELLE rappelle qu'il faudra rester vigilants.

Monsieur MENARD demande si « l'agglo » est exclue.

Jacques COTEL répond que non, mais celle-ci percevra des fonds sur les fonds métropolitains.

Monsieur MENARD ne trouve pas que le « mille-feuilles » soit simplifié.

Monsieur COTEL précise, que lors d'une réunion récente au Département, il a vivement été conseillé d'adhérer au PETR pour percevoir des fonds.

Madame CORDIER ajoute que le PETR est une carotte financière mais qu'il faut être vigilants pour notre ruralité.

Monsieur VASSELLE ajoute de faire très attention car les communes rurales des communautés d'agglomérations vont peut-être bénéficier des subventions sur les 2 tableaux (PETR et fonds métropolitains). Il pense que ce n'est pas clair !!

Monsieur COTEL précise que le PETR aura obligation de conseils de développement

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité

- **ADOpte** les statuts du PETR du Grand Beauvaisis
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents s'y afférents.

Point n° 2 : MODERNISATION DU CONTENU DU PLU- BONNEUIL LES EAUX

Madame SABBAGH précise que c'est une ordonnance entrée en vigueur en 2016, qui engendre une nouvelle codification et donc une nouvelle réglementation d'urbanisme.

Il s'agit donc de mettre en conformité le PLU de Bonneuil.

Madame CORDIER ajoute que cela fait 10 ans que Bonneuil travaille sur son PLU ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil communautaire

- **APPLIQUE** au PLU de Bonneuil les Eaux en cours d'élaboration, l'ensemble des articles R151-1 et suivant, du code de l'Urbanisme dans leur rédaction en vigueur du 1^{er} janvier 2016.

Point n° 3 : BILAN DE CONCERTATION du PLU - BONNEUIL LES EAUX

Madame SABBAGH précise que cette concertation s'est tenue de 2010 à mars 2018 et retrace le cheminement de la concertation. Elle conclut que c'est bilan positif.

Il conviendra de demander une dérogation au Préfet dans la mesure où il n'existe pas encore de SCOT sur la CCOP.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,

- **APPROUVE** et **TIRE** un bilan positif de la concertation :

Point n° 4 : ARRET du PLU - BONNEUIL LES EAUX

Madame SABBAGH rappelle aux conseillers les conditions dans lesquelles le projet de PLU de la commune de Bonneuil les Eaux a été élaboré, à quelle étape il se situe et présente donc le projet.

Monsieur VASSELE ajoute qu'il faudra faire attention le jour où le SCOT sera créé, de ne pas prendre des avis autres que ceux appliqués pour Bonneuil.

Madame SABBAGH répond que puisque l'on part en PLUi la commune aura 3 ans pour se mettre aux normes du SCOT.

Monsieur VASSELE met en garde sur les pressions diverses (bureau d'études et autres) qui pourront exister lors de l'élaboration du SCOT.

Après en avoir délibéré, à l'**unanimité**, le conseil communautaire,

- **ARRETE** le projet de PLU de la commune de Bonneuil.

Point n° 5 : LANCEMENT DU PLUi POUR LA CCOP

Madame SABBAGH précise que le périmètre exact était attendu pour pouvoir travailler.

La prescription définit donc les modalités. Le **Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)** sera débattu et approuvé en conseil communautaire puis en conseils municipaux.

Le COPIL (comité de pilotage) sera présidé par le Président : il valide les outils de production des groupes de travail.

Monsieur le Président ajoute qu'il ne faudra pas se tromper quant au choix du bureau d'études et être vigilants avec les personnes publiques associées comme l'environnement, par exemple. Il conviendra de parfois leur tenir tête et ne pas les laisser travailler seuls. Le PLUi est un travail de longue haleine !!

Monsieur MENARD demande s'il sera possible d'obtenir les procédures pour les modifications sur les emplacements réservés car nombreux sont les propriétaires qui en demandent leur changement.

Monsieur COTEL répond positivement à cette demande.

Monsieur VASSELE partage cet avis et il conviendra de bien mentionner tout cela lors de la conception du PLUi. Il ajoute que des difficultés seront rencontrées lorsque le PLUi deviendra concret.

Monsieur EVRARD précise qu'il faudrait un bureau d'études qui ait des connaissances sur les cavités souterraines.

Monsieur COTEL précise que « le porter à connaissance » devra le mentionner et que la participation de chaque commune est donc requise.

Monsieur MENARD demande si la CCOP aura le pouvoir d'imposer quelque chose à une commune ?

Monsieur le Président répond que non puisque les zonages seront définis ensemble.

Madame SABBAGH ajoute que le PLUi est un travail d'équipe et que la vigilance des élus est donc bien requise. Elle apporte également une précision sur le droit de préemption (délibération de 2016), qui ne s'applique qu'aux communes qui avaient délibéré avant cette prise de compétence de 2016.

Monsieur CAUWEL demande si ce droit s'exercera encore avec le PLUi

Monsieur COTEL répond qu'il conviendra alors d'en débattre.

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,

- **AUTORISE** le lancement du PLUi sur la CCOP et à **SIGNER** tous documents s'y afférents ;

Départ de Mmes Brugait et Ancellin ;

Point n° 6 : FSE DU COLLEGE DE FROISSY – Subvention 2018

Madame DEVAUX explique que ce projet, conjointement mené avec l'association du Triangle de Weimar se déroule sur 3 ans, que 2 concerts ont eu lieu l'un à Beauvais et l'autre à Amiens. Le professeur qui mène à bien ce projet, a beaucoup œuvré pour sa réalisation.

Madame LONGFILS confirme que ce fut un très beau spectacle.

Madame CORDIER explique que le transport a été pris en charge par le Département.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, le conseil communautaire,

- **ATTRIBUE** une subvention de 300€ au FSE du collège de Froissy, pour l'année 2018.

Point n° 7 : ECOLE DE MUSIQUE DE BRETEUIL -Fonds de concours 2018

Monsieur EVRARD trouve étrange que cela passe en conseil avant d'être passé en commission.

Madame CORDIER que la commission a effectivement lieu après le conseil, mais comme il s'agit d'un fonds de concours, cela ne pose pas de problème.

Monsieur COTEL en profite pour rappeler aux élus qu'il faut assister aux manifestations subventionnées par la CCOP.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des présents,

- **AUTORISE** et **ATTRIBUE** le fonds de concours à la commune de Breteuil pour le fonctionnement de l'école de musique
- **AUTORISE** le Président à signer la convention relative à ce fonds de concours
- **A ENGAGER** et **SIGNER** toutes actions ou documents y afférents.

Départ de M. SADAUNE

Point n° 8 : CENTRE SOCIOCULTUREL DE BRETEUIL – Convention d'objectifs et subvention 2018

Monsieur COTEL propose la signature de la convention d'objectifs avec le centre socioculturel de Breteuil « accueil petite enfance, centres aérés » et à verser une subvention de 98 500€.

Monsieur VASSELLE demande si on a le même type de convention avec le centre social de Froissy ?

Madame CORDIER répond affirmativement.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des présents,

- **AUTORISE** le Président à signer la convention avec le centre socioculturel Michel Jubert de Breteuil,
- **AUTORISE** le Président à verser une subvention de 98 500€

Monsieur MENARD souhaite avoir les modalités pour obtenir des subventions pour le petit patrimoine Monsieur Éric TRIBOUT répond que ce point est à l'ordre du jour de la prochaine commission CULTURE - TOURISME qui se tiendra le 24 mai prochain. ; Une liste des « bâtiments » subventionnables sera dressée et sera limité à un projet par an et par commune.

Point n° 9: CREATION DE POSTES – Service archéologique du Musée

Monsieur COTEL rappelle qu'il s'agit de créer 3 postes de contractuels à temps complet en qualité d'attachés du patrimoine pour l'archéologie préventive, sur une durée de 3 ans et d'un demi-poste d'agent administratif pour en assurer le secrétariat.

Ces postes concernent les fouilles à effectuer au Parc de la Belle Assise.

Monsieur VASSELLE demande pourquoi les contrats ne sont-ils pas d'un an renouvelable,

Madame CORDIER répond qu'avec la superficie à fouiller et le travail à effectuer, 3ans, reste un bon compromis.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des présents,

- **APPROUVE** la création de ces 4 postes de contractuels.

Départ de Mme SENECHAL et de M. CAUWEL

Point n° 10 : SOLLICITATION DES DOMAINES- Parcelles AD54 et 55 sur la commune de Le Crocq

Monsieur COTEL fait part que la commune de le Crocq s'est portée acquéreur des 2 parcelles citées en objet, pour y construire une salle multifonctions.

Monsieur GREVIN, maire de Le Crocq, précise que depuis 20 ans la commune entretien ce terrain qui était en friches et en assure l'éclairage.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité des présents,

- **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter l'avis des Domaines en vue de la vente de ces parcelles
- Puis à **ENTAMER** les négociations avec la commune de Le Crocq

Point n° 11 : GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA RECHERCHE MUTUALISEE D'UN DPO

Monsieur BOUREUX explique cette démarche quant à l'obligation de la protection des données, dans l'espoir de pouvoir effectuer des économies. Il ajoute que ADICO a fait des propositions et que le Plateau Picard serait favorable à une mutualisation.

Monsieur EVRARD demande ce que doivent faire les communes ;

Les communes doivent délibérer et signer la convention. (Documents envoyés par mail lors de l'envoi des convocations du conseil communautaire). Les communes pourront les réclamer au secrétariat qui leur enverra.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,

- **ADHERE** au groupement de commandes
- **ACCEPTE** les termes de la convention constitutive de groupement
- **AUTORISE** le Président à signer la convention constitutive et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la délibération
- **AUTORISE** le Président à signer les marchés, à intervenir pour le compte des communes.

Point n° 12 : CONVENTION FINANCIERE AVEC LE SMDO

Monsieur VASSELLE n'est pas d'accord sur le fait que le SMDO facture à l'EPCI : Il pense que la dépense doit être mutualisée. Si des problèmes de caissons surviennent aux quais de transfert, ce n'est pas la CCOP qui doit tout supporter car elle n'en est pas responsable.

Monsieur TAVEAU ajoute que ceux qui sont près de Compiègne ne paient presque rien, ce qui est anormal. Le SMDO ne joue pas son rôle de syndicat car la dépense doit être mutualisée.

Monsieur DUGROSPREZ trouve que depuis le transfert des hauts de quai, on ne rencontre que des problèmes. ;

Monsieur COTEL dit que cela fonctionne mieux dans l'est du département ;

Messieurs BOUREUX et DUGROSPREZ disent que tous ne sont pas très satisfaits.

Devant le manque d'information sur les frais supplémentaires qui pourraient être générés et refacturés à la CCOP, **ce point sera revu lors d'un prochain conseil communautaire.**

Départ des élus de Plainville et d'Hardivillers.

Monsieur MENARD (Vendeuil-Caply) quitte le conseil et donne pouvoir à Jacques COTEL.

Point n° 13 : ZONE HUMIDE DE BRETEUIL – Demande de subvention Agence de l'Eau Artois Picardie et CD60

Monsieur COTEL précise que des aides peuvent être demandées à l'Agence de l'Eau Artois Picardie à hauteur de 33.289,75€ ainsi qu'au Conseil Départemental.

Il précise que la commune de Breteuil va octroyer, pour 2018 et 2019, un fonds de concours de 10 000€.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des présents,

- **AUTORISE** le Président à valider le plan de financement
- **AUTORISE** le Président à solliciter les aides de l'Agence de l'Eau Artois Picardie et du Conseil Départemental de l'Oise pour obtenir un financement pour ce projet à un taux maximal.

Point n° 14 : GITE- CHATEAU DE LA BUTTE - Demande de subvention au CD60 et au FIPD pour les caméras

Monsieur le Président souhaite solliciter une subvention (au taux maximum) auprès du Conseil Départemental et au FIPD pour la mise en place de caméras au Château de la Butte, pour un montant TTC de 11 661,23€ soit HT : 9 717,69€

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire,

- **AUTORISE** le Président à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental et du FIPD
- **AUTORISE** le Président à demander une dérogation pour intervenir, après accord des financeurs, sur le site du Château de la Butte.

Point n° 15 : PLAN DE GESTION DE LA CELLE ET DE LA NOYE

Monsieur le Président explique :

Dans le cadre de la gestion et de l'aménagement des 2 rivières, la CCOP a demandé un plan de gestion et d'aménagement à l'AMEVA. Il a été demandé pour connaître les aménagements et entretiens nécessaires sur les 2 rivières afin d'établir une **Déclaration d'Intérêt Général**. Cette DIG, d'une durée de 5 ans est obligatoire pour intervenir sur les propriétés privées afin de réaliser les divers travaux.

Ensuite Monsieur COTEL présente le plan de gestion.

Monsieur EVRARD fait remarquer que les chiffres « autres financements » ne correspondent pas.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire,

- **APPROUVE** le plan de gestion
- **APPROUVE** les modalités de financement.

POINTS D'INFORMATIONS :

Monsieur le Président fait part d'une décision qu'il a prise :

1. **Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la passation des marchés de collecte des ordures ménagères et du tri sélectif.** Ce marché est passé avec la société JPC PARTNERS pour un montant de 18.750€HT soit 22.500€ TTC ;

Monsieur COTEL informe qu'une réunion avec les acteurs des syndicats d'eau se tiendra le 12 juin à 18h30 en mairie de Froissy.

Il informe ensuite qu'une réunion va être organisée pour évoquer l'apprentissage des langues. Il a rencontré une personne qui pourrait donner des cours, en périscolaire, aux demandeurs d'emplois ...
Monsieur VASSELLE ajoute qu'il connaît également un couple qui serait disponible pour cela.

La séance est levée à 21H15.

La secrétaire de séance,
Arlette DEVAUX